

COVER

Questions de communication

5 | 2004

Psychologie sociale, traitements et effets des médias

Pour en finir avec l'engagement des intellectuels

To finish with the political Commitment of Intellectuals

Nathalie Heinich



Édition électronique

URL : [http://
questionsdecommunication.revues.org/7106](http://questionsdecommunication.revues.org/7106)
ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2004
Pagination : 149-160
ISBN : 978-2-86480-838-1
ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Nathalie Heinich, « Pour en finir avec l'engagement des intellectuels », *Questions de communication* [En ligne], 5 | 2004, mis en ligne le 01 juillet 2004, consulté le 29 septembre 2016. URL : [http://
questionsdecommunication.revues.org/7106](http://questionsdecommunication.revues.org/7106) ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7106

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

NATHALIE HEINICH

Centre de recherche sur les arts et le langage

CNRS, Paris

heinich@ehess.fr

POUR EN FINIR AVEC L'ENGAGEMENT DES INTELLECTUELS

Résumé. — La question de l'engagement des intellectuels suscite non seulement de profondes dissensions parmi les praticiens des sciences sociales, mais aussi des malentendus. Pour se comprendre, peut-être faut-il commencer par préciser ce que nous entendons par « engagement », et par « intellectuels » – quitte à apprendre à nous passer, si nécessaire, de ces termes trop polysémiques et trop chargés de valorisations implicites.

Mots clés. — Engagement, expertise, intellectuels, neutralité axiologique, normativité, sociologie, sciences sociales.

Nathalie Heinich a ouvert ces « Échanges » sur l'engagement, il lui revient donc d'avoir le dernier mot.

La rédaction

À la demande de Jacques Walter et Béatrice Fleury-Vilatte – que je tiens à remercier très chaleureusement d'avoir organisé ce débat en forme de feuilleton –, je réponds donc à Yannis Thanassekos, Annette Wieviorka, Érik Neveu, Vanessa Ruget, Serge Barcellini, Marc Ferro, Philippe Bataille, Philippe Breton, Roselyne Koren et Madeleine Rebérioux, qui ont accepté de réagir à mon article « Pour une neutralité engagée », paru en 2002 dans le numéro 2 de *Questions de communication*, suite au colloque sur l'engagement organisé par le Centre de recherche sur les médias de l'université de Metz (Meyer, Walter, 2004). Tout en trouvant beaucoup d'intérêt à la découverte d'expériences particulières d'engagement en lien avec l'activité scientifique, je m'adresserai ici en priorité aux auteurs qui ont discuté frontalement mon propos.

À la lecture de ces contributions, j'ai été frappée, je dois le dire, par la quantité de malentendus et d'incompréhensions, voire, dans certains cas, de sophismes commis pour invalider mes positions. Si les arguments qui me sont opposés témoignent souvent que les miens n'ont tout simplement pas été compris, même lorsque mon texte devance explicitement ces objections, comment ne pas y voir un signe de l'importance des enjeux associés à la question de l'engagement dans l'état actuel des sciences de l'homme ? Faut-il qu'il soit une valeur forte pour que sa défense handicape à ce point les compétences argumentatives ! Voilà une belle illustration du propos de Norbert Elias sur la tension entre « implication » et « détachement », avec la force croissante du premier pôle et, corrélativement, l'amenuisement des ressources cognitives lorsqu'on va vers des sujets affectivement investis – comme c'est le cas des sciences de l'homme par rapport aux sciences de la nature.

Dans ma défense de la « neutralité engagée », j'opérais successivement quatre distinctions : entre les postures permises au savant (de chercheur, d'expert, de penseur) ; entre jugements de faits et jugements de valeurs ; entre niveaux référentiels du discours (épistémique, propre au monde savant, ou ordinaire, portant sur l'expérience commune) ; et entre « valeurs » au sens large et « valeurs » au sens restreint. Étrangement, la distinction habituellement la plus controversée – celle entre jugements de faits et jugements de valeurs – n'a pratiquement pas été discutée par mes contradicteurs, alors que les trois autres ont été, sans exception, incomprises voire tout simplement ignorées.

Mais, je crains que l'expression – volontairement paradoxale – de « neutralité engagée », qui désigne une consécution entre la posture propre au chercheur (prescription de neutralité) et l'appropriation éventuelle de son travail par les acteurs (description de cette forme secondaire d'« engagement » que constitue l'action exercée par un discours sur le monde), n'ait ajouté à la confusion, puisque Roselyne Koren (2003 : 272) déclare vouloir « abonder dans le sens

des chercheurs en sciences sociales qui se déclarent en faveur d'une "neutralité engagée" », alors même que tous récusent la neutralité telle que je la défends – après Weber – pour défendre différentes formes d'engagement dans le cadre même du travail de recherche.

Je crains aussi que Béatrice Fleury-Vilatte (2003 : 258) n'ait elle-même favorisé les malentendus en déclarant : « Nathalie Heinich identifie plusieurs profils ou postures : celle de l'intellectuel, celle de l'expert et enfin celle du penseur. Elle se définit elle-même comme sociologue et récusé la légitimité des autres postures ». Or, dans le texte, j'explique pourquoi j'évite le terme « intellectuel » qui cultive le flou et fonctionne comme un titre de noblesse, préférant lui substituer une tripartition entre les trois « postures » de chercheur, d'expert et de penseur. Le titre qui est le mien – « sociologue » – n'est que l'une des déclinaisons possibles parmi les différentes disciplines autorisant ces postures (on peut être aussi historien, économiste, etc.). Et je ne récusé aucune de ces trois postures, dont j'explique qu'elles ont chacune leur légitimité, selon les contextes. Ce que je récusé, c'est le mélange des genres, et plus précisément, l'incohérence entre posture et modalité d'énonciation, notamment lorsqu'une énonciation normative, c'est-à-dire un jugement de valeurs, est utilisée dans une posture de chercheur. Philippe Breton (2003 : 267) va d'ailleurs dans mon sens lorsqu'il dit que « le chercheur peut donc s'engager dans le débat social, à partir de ses compétences, mais à condition de préciser strictement la nature du débat dans lequel il s'engage et le statut des connaissances qu'il mobilise à cette occasion ». Enfin, sur la base de cette clarification des postures et des modalités d'énonciation, je revendique la possibilité d'une efficacité pragmatique de la neutralité du chercheur dans les controverses qu'il étudie (mais *expost* et non pas comme visée première), dès lors que les acteurs peuvent s'en emparer ; et ce, non plus par un renforcement des dissensions (comme c'est le cas lorsque le chercheur adopte une posture normative critique), mais grâce à l'intercompréhension favorisée par ses travaux. C'est là le sens que je donne à la « neutralité engagée » : la neutralité du chercheur (c'est-à-dire du savant – sociologue, historien, économiste, etc. – en tant qu'il se positionne comme chercheur et non comme expert ou penseur, dans un contexte adéquat) est, paradoxalement, ce qui permet à son discours d'avoir une action sur le monde, même si ce n'en est pas le but ni la visée première.

Une telle proposition implique évidemment qu'on distingue soigneusement, non seulement entre les postures, mais aussi entre les chercheurs et les acteurs (distinction rendue parfois difficile, je m'en rends compte, par une certaine démagogie qui, sous couvert d'anti-élitisme, tend à nier d'une main les privilèges récoltés de l'autre). C'est bien là l'enjeu de ma troisième distinction, entre niveaux référentiels – épistémique et ordinaire (au sens où l'on parle en linguistique du « langage ordinaire »). C'est cette distinction que manque Yannis Thanassekos (2002 : 131) lorsqu'il applique la règle de neutralité telle que je la défends aux controverses savantes, engageant non des acteurs mais des chercheurs entre eux : « Je vois mal comment une "sociologie des

controverses" [...] pourrait s'appliquer par exemple aux grandes controverses historiographiques sur l'histoire du III^e Reich, sans parler de la fameuse "querelle des historiens allemands" et autres grands débats en la matière. Non seulement aucun de leurs protagonistes n'aurait besoin d'un sociologue "analytico-descripteur" pour être éclairé sur les arguments et la logique de ses contradicteurs ». Or, la règle de neutralité s'applique à l'étude des discours ordinaires (et notamment des controverses entre acteurs), pas aux discours savants, et notamment pas pour tout ce qui relève de l'établissement des données positives.

Pour étayer ce qu'il considère comme une impossibilité à suspendre un jugement de valeurs portant sur ces objets très « chauds », Yannis Thanassekos (*ibid.*) note que « tous les protagonistes de ce type de controverses se revendiquent, à l'intérieur même de leur discours, à la fois comme chercheur, comme expert et comme penseur ». Là est bien le problème, et c'est justement ce qui rend d'autant plus nécessaire la distinction que je défends : ce n'est pas parce que les protagonistes ne le font pas qu'ils ne doivent pas le faire ! Mais pour cela, il importe encore une fois de distinguer entre niveaux d'énonciation, épistémique et ordinaire. C'est cette distinction qui me permet de ne pas être en contradiction avec moi-même, auto-contradiction que m'impute pourtant Yannis Thanassekos (*ibid.* : 132), lorsque je « mobilise un jugement de valeurs – et même un jugement prescripteur – pour évincer les "jugements de valeurs" du travail du chercheur en situation professionnelle ». Et cette distinction ne relève nullement, comme il l'affirme, d'un « sophisme », mais bien d'une prise en compte des différences entre les catégories de sujets des discours (savants ou acteurs), et les catégories d'objets de ces discours (propositions savantes ou jugements ordinaires). C'est pourquoi sa notion de « percolation » entre niveaux de discours, qu'il m'impute, est précisément ce qu'il pratique lui-même.

Une troisième catégorie de confusions porte sur l'indistinction entre les « valeurs » au sens général (interprétations, catégorisations, etc., selon un usage à mon avis abusif d'un terme déjà très flou) et les « jugements de valeurs », évaluatifs ou prescriptifs – c'était la quatrième et dernière distinction sur laquelle (à la suite de Max Weber) j'insistais dans mon article. Les « valeurs » au sens général (ce que j'appelais les « marqueurs » de tous ordres, inscrivant chaque chercheur dans un contexte historique et social) sont forcément présentes dans toute description de la réalité, puisque nous utilisons une langue, alors que les jugements de valeurs au sens strict peuvent et doivent être exclus d'une énonciation à visée scientifique portant sur les objets du monde ordinaire ; mais ils ont leur place, encore une fois, dans les énonciations de niveau épistémique, c'est-à-dire portant sur les outils du discours scientifique (comme c'est précisément le cas de mon article). C'est exactement la même confusion entre les deux sens du mot « valeur » que commet Roselyne Koren (2003 : 276) lorsqu'elle écrit que « si le chercheur communique ses analyses par le biais du langage, Nathalie Heinich est-elle libre de suspendre son engagement axiologique de façon aussi catégorique qu'elle le prétend ? ». Or, ce n'est pas là

une question de liberté, mais d'effort pour suspendre, non pas les connotations présentes dans tout usage du langage, mais les jugements de valeurs relatifs à l'objet d'une recherche.

C'est pourquoi aussi Roselyne Koren (*ibid.* : 275) ne peut à bon droit m'objecter que « le chercheur qui analyse une thèse négationniste, confrontée à celle d'un historien de la Shoah, et qui resterait silencieux quant à la pertinence et à la validité de ce genre de face à face où les deux thèses sont mises sur le même plan, ou qui s'interdirait d'évaluer les argumentaires en termes axiologiques, permet-il de comprendre les enjeux du débat ? ». Car de deux choses l'une : ou bien la thèse négationniste est énoncée par un historien, prétendant à la scientificité, et là, le débat est bien entendu permis et même indispensable, puisqu'il s'agit d'un débat de niveau épistémique, portant sur des méthodes, des outils, des matériaux, des interprétations permettant de produire une image juste de ce qui s'est passé ; ou bien la thèse est énoncée par un acteur en situation ordinaire, et le chercheur a le choix entre se positionner soit comme acteur s'efforçant de la réfuter, soit comme chercheur prenant pour objet les soubassements axiologiques de cette dénégation (la gestion de la culpabilité, les déplacements de l'antisémitisme, etc.). À mes yeux, toutes ces postures sont légitimes, mais à condition de ne pas les mélanger, et de les adapter au contexte selon qu'on est, par exemple, dans un séminaire d'historiens, dans un dîner entre amis ou dans un colloque de sociologues.

J'ouvre ici une parenthèse sur ce qui apparaît, chez plusieurs de mes contradicteurs, comme une difficulté à contextualiser. Ainsi ne s'agit-il pas pour moi, comme me le fait dire Yannis Thanassekos (2002 : 132), d'obliger le chercheur à « quitter la sphère des valeurs » (expression trop vague pour être utile), mais de réserver l'énonciation normative aux objets de niveau épistémique, lorsqu'on intervient en tant que chercheur, ou à la posture d'expert ou de penseur, lorsqu'on intervient sur les objets du monde ordinaire : question, donc, de contexte. Cette attention au contexte (qui implique, pour prendre un exemple brûlant, que critiquer la politique d'Israël sur place – et quand on est israélien – n'a pas du tout le même sens ni le même impact que quand la critique vient d'ailleurs) justifie par ailleurs pleinement mon usage du mot « énonciation », que récuse Roselyne Koren (2003 : 272) au motif que pour Émile Benveniste il « réfère à la subjectivité constitutive inéluctable de la grammaire de la langue ». Pour le dictionnaire que nous utilisons tous couramment, il s'agit d'une « production individuelle d'une phrase dans des circonstances données de communication », c'est-à-dire, très exactement, dans un contexte précis – cette attention aux contextes étant au centre de mon propos dans cet article et, plus généralement, dans tout mon travail de sociologue. Je ferme ici la parenthèse.

On ne peut donc me reprocher, comme le fait Roselyne Koren (*ibid.* : 274), de « recourir à des termes axiologiques dans mon propre métadiscours » : encore une fois, je n'interdis pas l'axiologie au chercheur, je la réserve à l'énonciation de

niveau épistémique, sur les outils de la recherche. Si l'on tient absolument à l'énonciation axiologique, alors il faut changer de posture et passer à celle d'expert ou de penseur ; mais, ce faisant, on renonce à couvrir des positions axiologiques par des références à la vérité, c'est-à-dire à faire passer des valeurs au nom de la science, dans la droite ligne du scientisme le plus autoritaire ! Paradoxalement, c'est ce scientisme que pourfend d'ailleurs Roselyne Koren (*ibid.* : 273) en dénonçant le « mythe de l'objectivisme » ; mais je crains qu'elle confonde une réalité effective (l'objectivité absolue) et une visée normative (la quête de l'objectivité). Si chercher la vérité, lorsqu'on est chercheur, relève d'un « mythe », alors je ne vois pas comment l'on peut justifier d'être payé par la collectivité pour produire du savoir : la seule position cohérente consisterait à donner sa démission !

On voit que, quitte à encourir les foudres de la doxa post-moderne, je préfère le mot « vérité », plus adapté au contexte scientifique, à celui d'« objectivité », qui relève davantage du contexte journalistique et, plus généralement, des situations d'arbitrage dans le monde ordinaire. Il est frappant d'ailleurs de voir comment le mot d'« objectivité » est presque toujours substitué à celui de « neutralité », comme s'ils étaient interchangeables (ainsi, Yannis Thanassekos (2002 : 132) : « J'ignore si les distinctions proposées par Nathalie Heinich recouvrent aussi la question de l'objectivité. Son texte n'en fait pas explicitement mention, mais l'on peut raisonnablement supposer que l'objectivité serait ici garantie par la "suspension du jugement de valeur" au niveau "analytico-descriptif" »). L'objectivité n'a de sens que normativement, lorsqu'il s'agit de départager entre deux positions. Mais le chercheur n'a pas à se poser en arbitre.

Une autre confusion est celle entre idéal-type (ou, si l'on préfère, paradigme) et modèle ; c'est bien de cette première catégorie, et non pas de la seconde, que relèvent les trois postures du savant que je demande de distinguer. Cette confusion se lit dans le propos de Philippe Bataille (2003 : 259) : « Je ne pense pas qu'il existe un modèle construit de penseur, de chercheur ou d'expert. Je n'ai jamais agi en référence à un modèle » (proposition d'ailleurs quelque peu contredite lorsqu'il fait référence, un peu plus loin, à Sartre et Foucault comme modèles d'intellectuels). Le « modèle » ainsi évoqué est une incarnation idéalisée, que l'on cherche à imiter (perspective prescriptive), alors que mes « postures » sont des formes structurées de l'expérience, des « idéal-type » au sens weberien (perspective analytico-descriptive). Décidément, la normativité colle aux semelles de la sociologie !

Une autre confusion, assez récurrente, est celle entre « engagement » (au sens politique) et « implication » (au sens plus général que Norbert Elias donne à ce terme). On la trouve notamment dans l'affirmation par Philippe Breton (2003 : 265) de « la nécessité de l'engagement du chercheur pour maintenir l'intégrité épistémologique de sa propre science ». Or, la prise de position dans l'espace public (« engagement ») n'est pas du même ordre que ce à quoi il fait

allusion ici, à savoir l'innovation ou l'affirmation de positions épistémologiques marquées. Certes, celle-ci expose à des risques (comme j'en fais ici même l'épreuve, entre incompréhensions et réfutations quelque peu hâtives), mais ils ne sont pas assimilables aux risques politiques (pas forcément plus grands d'ailleurs) que prend un chercheur lorsqu'il signe une pétition. Philippe Breton (*ibid.* : 266) reconnaît d'ailleurs lui-même la nécessité de cette distinction entre l'ordre du scientifique et l'ordre du politique lorsqu'il estime qu'« il faudrait construire un statut de la communication interprétative en sciences humaines qui en ferait une "opinion", au sens d'Aristote, mais une opinion distincte de l'opinion du non-spécialiste sur la même question ». Je lui répondrais volontiers que pour cela, il faut peut-être accepter de déplacer l'objet même de sa prise de parole, et prendre pour objet les opinions des acteurs (en intervenant au titre de chercheur) et non ce à propos de quoi ils opinent (en intervenant au titre de penseur ou d'« intellectuel » au sens courant). Mais cela implique – lourd sacrifice ! – que le chercheur accepte de renoncer à sa propre « opinion » dans le cadre de son activité professionnelle...

C'est cette même confusion entre engagement politique et implication dans sa propre activité que commet semble-t-il Philippe Bataille (2003 : 253) en parlant de ses objets de recherche, qui « ne me concernent ni ne m'engagent personnellement » (il s'agit bien là d'implication et non d'engagement). Encore une fois, l'engagement (opposé à la réserve) relève de l'action publique, tandis que l'implication (opposée au détachement) relève de l'état subjectif. Notre dialogue de sourds prouve bien qu'on ne peut avancer utilement dans la discussion sans clarifier précisément le sens de ces différents termes. C'est le même flou qui sous-tend la réflexion – juste d'ailleurs – de Yannis Thanassekos (2002 : 134) lorsqu'il note, à propos de la Shoah, que « s'agissant ici d'événements et d'"objets" d'études qui infligent des souffrances, les rapports entre ces deux registres d'énonciation [descriptif et normatif] sont plus complexes qu'ailleurs » : en effet, plus les objets sont « chauds », plus la prise d'opinion est difficile à suspendre, mais plus, justement, il me paraît nécessaire pour le chercheur de contrôler sa prise de parole à leur sujet. Il s'agit bien là d'une question de déontologie, c'est-à-dire d'éthique, à la fois scientifique et politique.

Le refus de la mise à distance objectivante, que revendique implicitement Yannis Thanassekos en écrivant que « la mémoire, de sujet actif qu'elle était, risque de devenir un simple objet d'étude » (mais où est le risque ? Et qu'est-ce que cela enlève au travail de mémoire que de l'étudier ?), renvoie d'ailleurs à une position très particulière dans le rapport à la Shoah : celle que Tzvetan Todorov (1995) a qualifiée, dans *Les abus de la mémoire*, de « mémoire-monument » (par opposition à la « mémoire-document »), et qui implique des partis pris tout à fait discutables sur le plan tant scientifique que politique. Placé comme il l'est au cœur d'une institution vouée à l'entretien de la mémoire de la Shoah, on peut comprendre que Yannis Thanassekos (2002 : 136) juge normal de considérer que « cette notion d'héritage nous semble très importante, car c'est

uniquement en se plaçant en tant qu'héritiers qu'il nous sera donné la possibilité de demeurer fidèlement, et aussi longtemps que possible, les contemporains de l'événement – car cette contemporanéité sera aussi le signe que ce passé continue à affecter durablement le présent ». Mais c'est là une position que tous – y compris ceux qui sont intimement mêlés à cette histoire – ne partagent pas, loin de là. Bref, c'est justement sur ce type de sujets qu'il me paraît d'autant plus important de pratiquer cette mise à distance qui fait le propre du chercheur ; et cela ne va pas sans risques – comme Jean-Michel Chaumont (1997) en a fait l'épreuve avec son travail sur *La concurrence des victimes* –, contrairement à ce que voudraient croire ceux qui assimilent la neutralité à la lâcheté.

J'ajoute d'ailleurs que la capacité des controverses à engendrer l'implication (et la difficulté à s'en détacher) n'est pas forcément moindre dans le domaine esthétique, à partir duquel j'ai expérimenté la nécessité de ma position : quand Roselyne Koren (2003 : 275) écrit qu'« analyser les tenants et aboutissants de la neutralité "engagée" dans un corpus de controverses sur l'art me semble plus aisé que de les analyser dans un corpus qui traite de questions éthiques puisque la prise de position y dépend de questions de goût », elle ne mesure pas que l'« art » n'a pas à voir, loin de là, qu'avec des questions esthétiques, mais aussi – et massivement, comme j'ai essayé de le montrer – éthiques ; et que ma proposition sur la neutralité engagée s'applique aussi bien au conflit israélo-palestinien, auquel, vivant en Israël, elle doit être plus sensible qu'à la controverse française sur l'art contemporain !

J'en viens à présent à une incompréhension récurrente de la fonction « engagée » du chercheur telle que je l'entends, c'est-à-dire des effets pragmatiques éventuellement produits par ses travaux. Tout d'abord, Yanniss Thanassekos (2002 : 131) semble avoir compris que la « neutralité » que je défends serait pour le chercheur la « condition *sine qua non* pour qu'il puisse assumer son rôle de médiateur » ; or, son rôle est avant tout, à mes yeux, de produire du savoir, et c'est essentiellement pour cela que la neutralité est indispensable, car on ne peut à la fois défendre une position avec les acteurs et comprendre le principe des positions qui les divisent – autrement dit être en même temps dans le jeu et hors du jeu. Qu'il puisse, grâce au savoir ainsi produit, faire fonction, dans certaines conditions, de médiateur ou, du moins, d'élément actif dans les controverses, ce n'est là rien de plus qu'une éventualité (dont, personnellement, je me réjouis, comme l'indique le titre de mon article : « Pour une neutralité engagée », choisi pour indiquer que l'obligation de neutralité n'implique pas le syndrome de la « tour d'ivoire » du savant). Bref, il importe de distinguer, là encore, entre les moments du travail, et notamment entre le moment principal, qui est celui de la recherche, et ce moment secondaire – mais néanmoins nécessaire – qu'est sa restitution aux acteurs et l'attention aux effets qu'elle peut avoir.

Toujours à propos de cette fonction « médiatrice », il est troublant de voir Yannis Thanassekos (*ibid.*) l'interpréter exactement à l'inverse de ce que je proposais : « Personnellement, écrit-il, je serais offusqué si, suite à mon analyse de la fameuse "querelle des historiens allemands", [...] les deux parties venaient me trouver pour me dire combien mes propos les ont réconfortés dans leurs thèses respectives ». Une médiation doit, au contraire, permettre à chacun de comprendre la position de l'autre, même s'il ne la partage pas, plutôt que de rester enfermer dans sa propre position ! Décidément, le modèle de communication agonistique semble l'emporter sur tout autre, pour que la notion même de médiation ait tant de mal à être comprise... Cette méfiance à l'égard de l'« intercompréhension » telle que je la prône est sensible également chez Érik Neveu (2003 : 117), qui m'objecte que « lorsqu'ils mettent objectivement en cause des intérêts sociaux établis, ou concernent des enjeux où les oppositions reposent sur de forts enjeux matériels, les travaux des chercheurs ont peu de chances d'être catalyseurs d'intercompréhension » ; mais au moins permettent-ils la compréhension des enjeux matériels – et ce n'est pas rien ! Pour prendre un exemple d'actualité : si le travail du sociologue met en évidence les enjeux matériels des luttes autour du statut des intermittents, il me semble que cela jette un éclairage utile – c'est-à-dire susceptible de favoriser des compromis concrets – sur des débats qu'ont quelque peu obscurci les invocations très générales soit à la « défense de la culture », soit à la « survie du système d'indemnisation ».

Cette question de la « fonction » pratique – médiatrice ou autre – du sociologue renvoie à une question récurrente mais qui n'est, à mon avis, pas assez discutée dans notre profession, et que l'on pourrait résumer ainsi : le sociologue doit-il être un thérapeute social selon le modèle de *La Misère du monde* (1993) ? Voici comment Philippe Bataille résume sa position (2003 : 253) : « la sociologie étudie la capacité d'action des sujets. Dès lors [c'est moi, N. H., qui mets en italique], on ne peut pas reprocher au sociologue de s'efforcer de la restaurer, lorsqu'elle est affaiblie ou négligée par des instruments de pouvoir et des rapports de domination ». Mais ce « dès lors » me paraît symptomatique d'un saut argumentatif qui escamote justement le problème posé. En effet, premièrement : quel rapport y a-t-il entre « étudier » et « agir » (« restaurer », etc.) ? Y a-t-il vraiment consécution, ou bien solution de continuité ? Deuxièmement : la fonction « thérapeutique » du sociologue existe en effet ; elle peut être soit une conséquence possible de son travail de chercheur (c'est ma position), soit une visée *a priori* ; mais alors on n'est plus chercheur mais expert ou penseur, voire citoyen, ce qui signifie que ce n'est plus au nom du « savoir » ou de la « science » qu'on intervient, mais au nom des valeurs qu'on défend, avec l'aide, éventuellement, des outils du savoir. Troisièmement : c'est, me semble-t-il, une drôle de conception de la sociologie que de se focaliser sur le « sujet », l'« individu » : je croyais, moi, avoir plutôt affaire à des organisations, des configurations, des règles, des champs, etc. ; quant au pouvoir, il me semblait qu'il n'est pas seulement ce qui contraint la capacité

d'action individuelle, mais aussi ce qui permet de l'exercer dans des conditions acceptables ; et qu'il ne relève pas forcément d'un rapport de domination, mais aussi – si possible – d'une opération de délégation des volontés particulières à la volonté générale (mais sans doute n'ai-je pas assez lu Michel Foucault ?).

Dans le même ordre d'idées, je ne comprends pas bien l'opposition faite par Roselyne Koren (2003 : 273) entre « parole anonyme conventionnelle » et « parole subjective innovatrice » : je ne vois pas en quoi la subjectivité serait forcément « innovatrice », alors que tant d'individus se plaisent à énoncer des lieux communs ; ni pourquoi l'anonymat serait forcément « conventionnel », alors qu'il existe des lois formidablement novatrices. Cette proposition me paraît résulter typiquement d'une position normative privilégiant le « régime de singularité » contre le « régime de communauté », et interdisant au chercheur de percevoir et d'analyser les enjeux axiologiques des catégories qu'il utilise de façon apparemment descriptive : voilà une illustration parfaite de la nécessité d'une suspension par le chercheur de ses propres jugements de valeur.

Pour finir, je dois préciser mon désaccord avec Érik Neveu quant aux conditions de l'engagement légitime selon Pierre Bourdieu, qui incarne aujourd'hui, dans la communauté des sociologues, un idéal-type et/ou un modèle de l'intellectuel engagé. En effet, ces conditions ne suffisent pas car elles mélangent les postures et donc les compétences. Selon Érik Neveu (2003 : 112), « trois principes pourraient le résumer : n'intervenir dans l'espace public que sur des questions où l'on a développé des recherches abouties » (au contraire, il me semble qu'on peut le faire en utilisant simplement ses capacités d'analyse, à condition de ne pas le faire en chercheur, c'est-à-dire au nom d'un savoir spécifique, mais en tant que penseur, c'est-à-dire au nom d'une compétence générale et/ou d'une notoriété acquise, comme dans le cas des pétitions) ; « le faire avec le souci de réduire au maximum les coûts intellectuels des simplifications pédagogiques » (non, car c'est là confondre engagement et vulgarisation, alors que ni un avis d'expert aux autorités compétentes, ni une tribune libre dans un quotidien, ne sont des exercices pédagogiques ; la question de la vulgarisation, sur laquelle insiste Érik Neveu, est en effet importante, mais elle n'est pas du même ordre que la question de l'engagement : l'une étant d'ordre épistémique, l'autre politique – et la confusion des deux ordres est encore une fois symptomatique du problème) ; « considérer que le privilège d'être payé par l'État pour réfléchir à des questions qui nous passionnent donne simultanément le devoir de faire profiter nos concitoyens-contribuables des acquis de ces réflexions » (oui, à condition de considérer que le premier devoir est de faire ce pour quoi on est payé, c'est-à-dire de la recherche, et pas de l'intervention).

Toujours à propos de Pierre Bourdieu, Érik Neveu (*ibid.* : 114) demande : « Un engagement proprement politique a-t-il oblitéré certaines analyses sociologiques ? » Je réponds que oui, très nettement : sa posture critique infléchit et, à mes yeux, limite une grande part de sa sociologie – mais ce n'est pas ici le lieu d'en faire une démonstration qui exigerait d'être longue. Enfin, Érik

Neveu (*ibid.* : 113) conteste que la position d'intellectuel critique soit aujourd'hui, comme je le soutiens, largement dominante : « J'ai du mal à suivre Nathalie Heinich lorsqu'elle discerne une grande abondance de postulants à une position d'intellectuel critique » ; il cite ainsi quelques noms d'intellectuels de droite ou apparentés, mais oublie tous les signataires des tribunes libres de nos deux quotidiens préférés – au rang desquels ne manquent pas les nombreux épigones de Pierre Bourdieu.

Concluons : lorsque Yannis Thanassekos (2002 : 133) écrit qu'« il est impossible, par décret, fût-il "épistémologique", d'éliminer de l'enquête analytico-descriptive les valeurs extra-scientifiques et de les empêcher d'en influencer le cours », il confond simplement une difficulté avec une impossibilité. À mes yeux, c'est précisément au respect de cette visée qu'on reconnaît les meilleurs chercheurs ! À ce stade de la réflexion, la question qui se pose est celle des raisons pour lesquelles l'impératif d'engagement est aujourd'hui à ce point dominant – et lorsque Roselyne Koren (2003 : 274) s'étonne et se réjouit de constater que « la neutralité axiologique » n'est pas perçue comme l'unique option, elle témoigne d'une perception des choses totalement inversée : c'est bien la neutralité qui apparaît aujourd'hui comme une position minoritaire. Je suis frappée notamment de voir à quel point l'engagement est présenté par ses défenseurs comme une forme de courage, de prise de risque, alors que, comme le remarque Philippe Breton, « beaucoup d'intellectuels qui s'expriment dans les médias ne risquent pas grand-chose », et que, comme je l'ai moi-même expérimenté, le refus de prendre parti dans une controverse peut engendrer des réactions d'une grande violence, au moins verbale. C'est dire qu'on risque aussi à ne pas s'engager, dans un monde où le modèle de l'engagement est à ce point dominant.

Pour ma part, je n'adhère absolument pas à la conception durkheimienne selon laquelle la sociologie « ne vaudrait pas une heure de peine » si elle n'avait pas d'application pratique ou politique. À mes yeux, le savoir en tant que tel justifie toutes les peines du monde, car il est une valeur en soi – l'une des rares caractéristiques propres à l'espèce humaine. Et c'est précisément au nom de la qualité de ce savoir que la neutralité me paraît indispensable, car il n'est pas de production intellectuelle plus médiocre, et plus vite périssable, qu'une opinion repeinte aux couleurs de la science. En tout cas, nous ne pouvons pas en rester, sur cette question sensible, aux formules faussement apaisantes – comme lorsque Pierre Bourdieu, dans son *Esquisse pour une auto-analyse* (2004 : 104), écrit à propos de la « réconciliation du *scholarship* et du *commitment* » que l'on oppose « bien à tort selon moi, ces deux dimensions de l'existence de l'intellectuel digne de ce nom » – : formules qui relèvent plus de la dénégation du problème que d'une tentative pour en construire concrètement la résolution. Mieux vaut donc, comme nous l'avons fait avec la complicité de *Questions de communication*, continuer le débat !

Références

- Barcellini S., 2003, « Engagement, recherche et politique », *Questions de communication*, 3, pp. 133-140.
- Bataille Ph., 2003, « L'intervention sociologique. Une méthode de recherche engagée », *Questions de communication*, 4, pp. 251-260.
- Bourdieu P., 1993, *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil.
- 2004, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Éd. Raisons d'agir.
- Breton Ph., 2003, « L'engagement est un risque », *Questions de communication*, 4, pp. 261-269.
- Chaumont J.-M., 1997, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, Éd. La Découverte.
- Ferro M., 2003, « Trajectoire d'un engagement », *Questions de communication*, 3, pp. 141-150.
- Fleury-Vilatte B., Walter J., 2002, « L'engagement des chercheurs », *Questions de communication*, 2, pp. 105-115.
- 2003a, « L'engagement des chercheurs (2) », *Questions de communication*, 3, pp. 99-108.
- 2003b, « L'engagement des chercheurs (3) », *Questions de communication*, 4, pp. 241-249.
- Heinich N., 2002, « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication*, 2, pp. 117-127.
- Koren R., 2003, « L'engagement dans le regard de l'autre. Point de vue d'une linguiste », *Questions de communication*, 4, pp. 271-277.
- Meyer V., Walter J., dirs, 2004 à paraître, *Formes de l'engagement et espace public*, Nancy, *Questions de communication*, série Actes, 3.
- Neveu É., 2003, « Recherche et engagement : actualité d'une discussion », *Questions de communication*, 3, pp. 109-120.
- Rebérioux M., 2003, « Militantisme et recherche historique », *Questions de communication*, 4, pp. 279-287.
- Ruget V., 2003, « La neutralité désengagée de la science politique américaine », *Questions de communication*, 3, pp. 121-132.
- Thanassekos Y., 2002, « Étude de la mémoire et engagement militant », *Questions de communication*, 2, pp. 129-136.
- Todorov T., 1995, *Les abus de la mémoire*, Paris, Éd. Arléa.
- Wieviorka A., 2002, « L'historien au risque de l'engagement », *Questions de communication*, 2, pp. 137-143.